

Commission de la présidence du conseil

Mandat d'initiative

**Rédaction épïcène
des contenus émanant de la Ville de Montréal**

Rapport d'étude
et
recommandations

Rapport déposé au conseil municipal

Le 22 octobre 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation

275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 22 octobre 2018

La commission :

Présidente

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
*Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie*

Membres

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

Mme Christine Gosselin
*Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie*

M. Normand Marinacci
*Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève*

Mme Sue Montgomery
*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
*Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie*

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport d'étude faisant état des travaux menés depuis le tout début de ce mandat au sujet de la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal et les recommandations unanimes des commissaires, donnant ainsi suite à un mandat d'initiative de la Commission.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Cathy Wong
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
MÉTHODOLOGIE	6
ANALYSE DE LA COMMISSION	7
Définition et historique de la rédaction épïcène	7
Recommandations de l’Office Québécois de la Langue Française	7
Recommandations du Conseil des Montréalaises	8
Recommandations de Suzanne Zaccour et Michael Lessard / Université McGill	9
Types de contenus émanant de la Ville de Montréal	9
Plan d’action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal..	10
Guide de rédaction épïcène de différentes villes et institutions	10
CONCLUSION	10
RECOMMANDATIONS	11
ANNEXE 1	14
Avis de recommandation de l’Office québécois de la langue française : Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène	
BIBLIOGRAPHIE	15

INTRODUCTION

La présidente du conseil actuellement en fonction, Mme Cathy Wong, a, d'entrée de jeu en tout début de mandat, partagé aux commissaires sa volonté de procéder à l'étude de la question de la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal. C'est d'ailleurs dans ce contexte et dans un objectif d'inclusion que la Commission a profité de l'exercice de révision du règlement intitulé *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* pour mettre en pratique les procédés de rédaction propres à la rédaction épïcène. En plus de refléter dorénavant la présence des femmes élues à la Ville de Montréal, le contenu ainsi révisé a l'avantage d'être globalement plus inclusif.

Les membres de la Commission de la présidence du conseil, formée à l'issue de l'élection du 5 novembre 2017, ont donc pu convenir de l'importance d'entreprendre une étude plus globale et approfondie de la question de la rédaction épïcène de l'ensemble des contenus émanant de la métropole du Québec. Ce sujet a donc été étudié dans le cadre d'une séance de travail où des spécialistes de la question ont pu alimenter les commissaires et où le Conseil des Montréalaises a également pu faire part de ses recommandations à la Commission.

Le présent rapport vise à soumettre au conseil municipal un rapport d'étude incluant cinq recommandations adoptées par les membres de la Commission de la présidence du conseil pour suivi approprié et à rappeler l'engagement intitulé « Communiquer en faveur de l'égalité » énoncé au *Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, et ce, afin que les suites appropriées puissent lui être apportées.

MÉTHODOLOGIE

En fin d'année 2017, la Commission a reçu le mandat de l'Administration de procéder à la révision du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement*, puisque la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que le conseil municipal adopte un Code d'éthique révisé, avec ou sans modification, avant le 1^{er} mars qui suit chaque élection générale. La Commission a donc procédé à cet exercice de révision en ayant recours aux procédés de rédaction épïcène, et ce, en collaboration avec le Service des affaires juridiques et le Service du greffe. Ainsi, un premier règlement entièrement épïcène, a été déposé au conseil municipal en janvier 2018 et adopté en février de la même année. Ce travail a permis aux commissaires de constater la faisabilité de produire des contenus épïcènes des plus lisibles et intelligibles. Ces premiers travaux de la Commission de la présidence du conseil ont donc pavé la voie aux travaux menés précisément sur la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal.

Lors de la séance de travail du 13 juin dernier, les commissaires ont pu prendre connaissance de l'information pertinente au dossier puisque la Commission a accueilli des ressources internes et externes, dont une représentante du Conseil des Montréalaises ainsi que deux spécialistes de l'Université McGill qui ont co-écrit et publié en 2017 la Grammaire non sexiste de la langue française.

Par la suite, le 29 août dernier, les commissaires ont pu échanger une première fois pour élaborer le projet de recommandations de la Commission. Puis, le 12 septembre, les membres de la Commission ont pu prendre connaissance de la recommandation de l'Office québécois de la langue française (OQLF) en matière de rédaction épïcène et de féminisation et faire consensus sur les cinq recommandations formulées à l'intention du conseil municipal dans ce rapport d'étude.

ANALYSE DE LA COMMISSION

Définition et historique de la rédaction épïcène

Selon l'OQLF, un texte épïcène est : « un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes, tout en préservant la lisibilité et l'intelligibilité du texte, donc sans nuire à la lisibilité et à la bonne compréhension de celui-ci. L'adjectif épïcène signifie : « qui conserve la même forme au masculin et au féminin ». On peut avoir recours à des procédés de rédaction variés. Par exemple, en utilisant des noms neutres : nous écrivons alors « la population montréalaise » plutôt que « les Montréalaises et les Montréalais ».¹

Dans le cadre des présentations faites à la Commission, les commissaires ont pu apprendre que le français a connu une époque patriarcale au 17^e siècle, où des manœuvres de masculinisation du français visant délibérément à offrir une visibilité accrue au genre masculin dans la langue ont eu pour effet de réduire de manière significative l'usage du genre féminin dans les textes et dans le discours et, par conséquent, la visibilité sociale des femmes, et ce, jusqu'à nos jours. Avant cette période, le français offrait beaucoup plus de visibilité au genre féminin. Ce propos a été illustré à l'aide de différents exemples et d'une citation. Des mots comme autrice, professeuse, philosopheuse et capitainesse ont été relégués aux oubliettes, car les femmes n'étaient prétendument pas aptes à exercer de telles fonctions et que seuls les hommes le pouvaient. Il avait donc été décrété que ces mots devaient disparaître, effaçant ainsi de notre histoire les femmes qui osaient penser, créer et agir. Depuis ce temps, on ne cesse d'inventer de nouveaux mots féminins, comme auteure et professeuse, pour décrire la réalité telle qu'elle est. Quant à la citation, elle est plutôt éloquente : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » – Nicolas Beauzée (1767).

Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française

L'OQLF a réaffirmé sa position datant de 1979 en matière de féminisation linguistique et encourage les organisations à rédiger de manière épïcène et à nommer les femmes au féminin. Ce nouvel avis, intitulé *Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène*, paru en 2015 et révisé cette année, fait état des procédés disponibles en français lorsqu'il s'agit d'offrir une visibilité équitable aux femmes, démontrant ainsi que les empêchements à la rédaction épïcène sont davantage sociologiques que linguistiques. En effet, plusieurs appellations au féminin sont entrées dans l'usage depuis les années 80 et une multitude de noms neutres couramment utilisés permettent de produire des contenus hautement lisibles et dégenrés.

L'OQLF nous rappelle également que, depuis les années 70, le Québec a développé une riche expertise en matière de féminisation linguistique. Les noms féminins de titres ou de fonctions sont maintenant en grande partie entrés dans l'usage, tels que doyenne ou mécanicienne. L'OQLF précise que de nos jours, c'est plutôt la féminisation des textes qui doit retenir toute l'attention puisque, pour intégrer ces noms dans les écrits, il faut d'abord adopter une nouvelle façon de rédiger. C'est à cet effet que la Banque de dépannage linguistique de l'OQLF tient à jour une liste des féminins à utiliser au Québec et qu'elle renferme une quantité impressionnante d'articles concernant la rédaction épïcène, et ce, tant du point de vue lexical que syntaxique. Finalement, l'Office met à la disposition du public une section dédiée à la formation en rédaction épïcène, incluant [une capsule de formation en ligne](#)², incluant un cahier théorique, un cahier d'exercice et son corrigé.

¹ Extrait du *Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*

² https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/index.html#formation_epicene

Recommandations du Conseil des Montréalaises

Marie-Ève Maillé, membre du Conseil des Montréalaises, recommande à la Ville de Montréal, et ce, à l'instar de Michael Lessard et de Suzanne Zaccour, d'adopter les principes rédactionnels ci-dessous en matière de rédaction épïcène :

1) Féminiser

→ **Féminisation lexicale** = féminisation des mots

+

→ **Féminisation syntaxique** = féminisation des textes grâce à différents procédés

2) Abandonner l'usage du masculin générique

→ Emploi du féminin et du masculin

→ Emploi des termes épïcènes et des formules neutres

→ Emploi de finales féminines à l'aide du point médian³

Exemples:

Des étudiant-e-s ou étudiant-es

Des éluEs

Des enseignant.e.s ou enseignant.es

Des citoyen(ne)s

→ Usage de l'accord de proximité

→ Usage des formes féminines et masculines à l'oral

→ Prise en compte des personnes trans et non binaires

De plus, le Conseil recommande à la Ville de Montréal de mettre en œuvre les différentes actions ci-dessous afin d'offrir une visibilité équitable aux femmes et aux hommes :

→ Mettre en œuvre ses engagements au sujet de la rédaction épïcène

→ Créer et promouvoir un guide du langage non sexiste

→ Former le personnel du Service des communications au langage non sexiste

→ Inclure des engagements chiffrés de sensibilisation et de formation au langage non sexiste dans le prochain plan d'égalité

→ Sensibiliser les élu.es au langage non sexiste

Le Conseil des Montréalaises souhaite que la Ville de Montréal poursuive ses efforts pour demeurer chef de file en matière d'égalité puisque la langue, tout comme la société, évolue et représente un puissant vecteur de représentations sociales.

La Commission est d'avis que la Ville de Montréal se doit d'adhérer à l'Avis de l'OQLF et de promouvoir son Guide de rédaction épïcène et les outils de formation développés par l'organisme. Rappelons que l'OQLF est l'institution phare en ce qui concerne la langue au Québec et que la Ville de Montréal se fait un devoir de suivre ces recommandations en ce qui a trait à la loi provinciale en matière de francisation.

³ L'OQLF précise que l'emploi des formes tronquées devrait être réservé aux tableaux et aux textes pour lesquels l'espace disponibles est restreint.

Recommandations de Suzanne Zaccour et Michael Lessard / Université McGill

Les deux spécialistes de l'Université McGill, qui ont co-écrit la *Grammaire non sexiste de la langue française*, ont énoncé trois raisons qui justifient la féminisation du discours et la rédaction épïcène des différents contenus émanant de l'Administration publique montréalaise :

- faire contrepoids à l'histoire patriarcale du français;
- assurer une représentation des femmes et des personnes non binaires pour faire éclater le plafond de verre linguistique;
- demeurer à l'avant-garde des institutions inclusives. Leur ouvrage propose différentes façons de s'exprimer de façon non sexiste, tant à l'écrit qu'à l'oral, en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

Sans imposer une règle grammaticale, leur ouvrage est une invitation à apprendre les rudiments de la rédaction épïcène et à saisir l'importance de féminiser et de neutraliser le discours. En outre, les commissaires ont pu apprendre que la réhabilitation du féminin, tant à l'oral qu'à l'écrit, a comme fonction de développer une langue moins genrée qui permet également de prendre en compte les personnes qui ne s'identifient ni au féminin ni au masculin.

De plus, sept moyens de rédiger pour assurer la présence du genre féminin dans le discours, et ce, tant à l'oral qu'à l'écrit, ont été énoncés :

1. Penser et rédiger de façon inclusive dès le départ;
2. Employer une formulation épïcène si possible (*le conseil municipal, le personnel, l'électorat, etc.*);
3. Employer le point médian si le féminin se forme par l'ajout de lettres : *tou.tes les employé.es*;
4. Employer les doublets et l'accord de proximité lorsqu'il n'y a pas de terme épïcène disponible ou que le point médian ne peut être employé (*les collaborateurs et collaboratrices intéressés*);
5. Adapter les stratégies de féminisation selon l'objectif, le contexte et le type de discours;
6. Éviter le sexisme terminologique et les propos sexistes;
7. Privilégier des illustrations non sexistes et inclusives lorsque des images accompagnent le texte.

Types de contenus émanant de la Ville de Montréal

Les commissaires conçoivent fort bien qu'une quantité considérable de contenus, notamment une diversité de documents écrits et de discours, est produite par la fonction publique montréalaise. À cet effet, la majorité des personnes qui œuvrent au sein de la fonction publique d'une ville de l'envergure de Montréal, qui détient dorénavant officiellement le statut de métropole du Québec, s'affaire à cette tâche au quotidien.

Les contenus émanant de la Ville de Montréal sont de tous types. Il s'agit de procès-verbaux et de comptes rendus; de programmes; de rapports annuels et de bilans; de plans d'action; de politiques; de règlements; d'encadrements administratifs; de campagnes publicitaires, de dépliants et de feuillets informatifs à l'intention de la population, d'offres d'emploi, etc.

La Commission comprend qu'il s'agit d'un changement qui nécessitera une gestion échelonnée dans le temps puisque l'adoption d'une nouvelle pratique rédactionnelle à la Ville de Montréal pose un défi et qu'il y aura lieu de le relever de façon graduelle en visant d'abord les nouveaux contenus. Puis, au fur et à mesure que des mises à jour seront requises, les documents existants pourraient faire l'objet d'une révision épïcène.

Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal

Le Conseil des Montréalaises a rappelé à la Commission de la présidence du conseil l'engagement pris dans le Plan d'Action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal en vue d'assurer des communications plus inclusives. De plus, le Conseil des Montréalaises souhaite vivement que cet engagement, pris de longue date, puisse se réaliser cette année.

Voici la description de cet engagement, et ce tel qu'il figure au plan d'action :

« Communiquer en faveur de l'égalité peut se traduire, notamment, par l'adoption de la rédaction épïcène dans les communications de la Ville. Pour y parvenir, différents procédés rédactionnels peuvent être utilisés. Ainsi, les femmes et les hommes sont représentés de manière plus équitable dans les communications écrites ou orales par l'utilisation d'un langage plus inclusif qui reflète la composition la population montréalaise. À cet effet, le Service des communications développera un programme de séances de sensibilisation à la rédaction épïcène, en plus d'outils servant à accompagner son personnel. »

Guide de rédaction épïcène de différentes villes et institutions

Une brève recherche nous a appris que les villes de Lévy et de Sherbrooke avaient déjà adopté des politiques de rédaction épïcène et qu'elles produisent des contenus rédigés selon ses principes. De plus, l'Université de Sherbrooke a adopté l'an dernier sa politique de rédaction épïcène, qui s'applique aux différents types de contenus produits par son personnel, et l'Université Laval s'apprête à emboîter le pas cette année. Finalement, Condition féminine Canada dispose d'un guide simplifié qui énonce les différents procédés rédactionnels à privilégier afin de produire des contenus qui permettent de s'adresser à l'ensemble de la population.

CONCLUSION

En conclusion, l'objectif de la Commission de la présidence du conseil vise à ce qu'une représentation juste, fidèle et équitable des femmes, des personnes trans et non binaires et des hommes puisse être assurée par la rédaction épïcène des contenus qui émanent de la Ville de Montréal, métropole du Québec. En outre, les personnes qui ne s'identifient ni au genre masculin ni au genre féminin sauront également être mieux représentées par un contenu épïcène où les noms collectifs prédominent. L'objectif de la Commission consiste à assurer la diffusion de l'information à ce sujet afin que cette notion puisse être partagée et comprise de la même manière par l'ensemble des personnes qui représentent la fonction publique montréalaise et par les personnes élues.

C'est donc avec fierté que la Commission dépose son rapport d'étude et de recommandations au conseil municipal en conclusion de son mandat d'initiative sur la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal. Ce rapport inclut, à l'Annexe 1, l'avis de l'OQLF à ce sujet, suivi de la bibliographie des travaux.

RECOMMANDATIONS

À l'issue de ses travaux portant sur la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal, la Commission de la présidence du conseil remercie les personnes qui ont été parties prenantes de la démarche de réflexion menée au sujet de la question de la visibilité accordée aux femmes et aux personnes trans et non binaires dans les écrits et les discours, notamment Marie-Ève Maillé, membre du Conseil des Montréalaises, ainsi que Michael Lessard et Suzanne Zaccour de l'Université McGill.

La Commission adresse donc ci-après cinq recommandations au conseil municipal :

Attendu que la Ville de Montréal adhère aux principes d'équité et de justice et que, pour ce faire, les contenus rédactionnels qui émanent de son administration doivent permettre de reconnaître la présence, le rôle et la contribution des femmes, des personnes trans et non binaires en leur accordant une visibilité équivalente à celle des hommes, et ce, en utilisant notamment un langage plus inclusif permettant de refléter avec plus de justesse la composition de la population desservie;

Attendu que l'ensemble de la population montréalaise doit pouvoir se reconnaître dans les communications la Ville de Montréal, tant en ce qui concerne les écrits que les discours, et que pour y parvenir, l'administration se doit de procéder à la modification de ses pratiques rédactionnelles actuelles ;

Attendu qu'une responsabilité supplémentaire incombe à la Ville de Montréal en ce qu'elle fait la promotion du vivre-ensemble, prônant ainsi des valeurs et des habitudes de comportement qui l'enjoignent à déployer les moyens nécessaires pour donner l'exemple et assurer cette équité en ce qui concerne la visibilité accordée aux différents groupes de personnes dans les contenus rédactionnels qui émanent de son administration;

Attendu que l'Office québécois de la langue française a renouvelé, cette année, l'[Avis du Comité d'officialisation linguistique sur la féminisation](#)⁴ d'abord émis en 1981 enjoignant ainsi, de nouveau, les organisations à utiliser les différents procédés rédactionnels disponibles pour produire des contenus rédactionnels épïcènes;

Attendu que la promotion des pratiques d'écriture épïcène, permettant d'assurer la production de textes clairs, lisibles et intelligibles, saurait mettre en évidence, de façon plus équitable, la présence des femmes, des personnes trans et non binaires et des hommes tout en s'inscrivant dans le contexte de l'évolution de la société;

Attendu qu'une directive organisationnelle de rédaction épïcène moderniserait l'image de marque de Montréal, témoignant ainsi définitivement du fait qu'en plus d'être une ville française, et ce, tel que sa charte le stipule, elle est composée des femmes, des personnes trans et non binaires et des hommes qui y vivent et qui font d'elle ce qu'elle est;

Attendu que la fonction publique montréalaise est composée de 28 000 personnes réparties dans 19 arrondissements et quelque 35 services et unités administratives, qui doivent disposer de directives claires, que ce soit dans le cadre des assemblées publiques, des relations avec la population, des discours des personnes élues, de la réglementation, de l'affichage, de l'embauche, etc. ;

⁴ Gazette officielle du Québec, 150^e année, Partie 1, no 27, page 417, 7 juillet 2018

<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/avis-goq-feminisation-20180707.pdf>

Attendu que l'image de marque de la Ville de Montréal est façonnée par ses communications internes et externes, tant dans ses rues, que sur son site web, que via ses campagnes promotionnelles ;

Attendu que la Ville de Montréal a pris l'engagement de communiquer en faveur de l'égalité dans son Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, notamment, par l'adoption de la rédaction épïcène dans ses communications en prévoyant que le Service des communications développe un programme de séances de sensibilisation à la rédaction épïcène, en plus d'outils servant à accompagner son personnel.

Attendu que le contexte social actuel milite en faveur de la mise en œuvre d'un changement afin de mettre en évidence la présence égalitaire des femmes, des personnes trans et non binaires et des hommes dans l'ensemble des communications de la Ville de Montréal, et ce, en accord avec l'Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française portant sur la féminisation des appellations de personnes et la rédaction épïcène (voir l'Annexe 1 de ce rapport), et ce, afin que ses communications (écrites, visuelles et orales) soient le reflet de la diversité des personnes qui composent la population montréalaise, sans biais, discrimination ni préjugé, attestant ainsi de leur présence et de leur apport;

R-1

Rédaction épïcène et féminisation linguistique à la Ville de Montréal

Que l'Administration suive l'Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française en matière de féminisation linguistique des noms de personne et de rédaction épïcène et qu'elle fasse sien le matériel de formation de l'Office en la matière.

R-2

Application de la rédaction épïcène à la Ville de Montréal

Que les pratiques de rédaction épïcène s'appliquent à tous les contenus émanant de la Ville de Montréal, qu'ils soient administratifs, journalistiques, promotionnels ou informatifs (allocutions, communiqués de presse, fiches d'information à la population; politiques, règlements, avis publics, lettres, notes de service, rapports, campagnes promotionnelles, affichage, etc.), en incluant notamment les contenus visuels, les dénominations d'immeubles et de lieux ainsi que les titres des documents

Et

Qu'une attention particulière soit portée aux communications orales formelles, notamment aux discours officiels des personnes élues et aux textes officiels à caractère administratif (procès-verbaux, politiques, règlements, notes de service, offres d'emploi, etc.) de la Direction générale, du Service des communications, du Service des ressources humaines, du Service des affaires juridiques et du Service du greffe.

R-3

Directive de la rédaction épïcène à la Ville de Montréal

Que l'Administration adopte une directive interne de rédaction épïcène et qu'elle la diffuse à chacune de ses unités administratives et aux 19 arrondissements

Et

Que cette directive vise essentiellement la rédaction des nouveaux contenus, tout en prévoyant que les documents existants soient révisés au fur et à mesure que des mises à jour de ces contenus sont requises.

R-4

Formation de la fonction publique et des personnes élues

Que l'Administration donne suite à l'engagement pris au *Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* en assurant la formation de la fonction publique montréalaise et des personnes élues en ajoutant [la capsule de formation en ligne de l'OQLF](#)⁵ en rédaction épïcène à la série de formations obligatoires dispensées en ligne via l'Intranet.

R-5

Entrée en vigueur et responsabilité de la directive

Que l'entrée en vigueur de la directive et la formation de la fonction publique se fassent dans les meilleurs délais, compte tenu de la disponibilité des outils de formation de l'OQLF

Et

Qu'une personne membre du comité de direction soit désignée à titre de responsable du suivi de la mise en œuvre de la directive.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance de travail de la Commission le 12 septembre 2018.

⁵ https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/index.html#formation_epicene

ANNEXE 1

Avis de recommandation : Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène

Partie 1

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 7 juillet 2018, 150^e année, n^o 27

417

Office québécois de la langue française

Termes parus dans les avis de normalisation et de recommandation

1. Avis de recommandation

Conformément à l'article 116.1 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office québécois de la langue française, à sa séance du 14 juin 2018, a recommandé :

Féminisation des appellations de personnes

D'utiliser, pour désigner une femme :

1^o un nom féminin usité ou une variante féminine qui respecte les modes de formation réguliers, c'est-à-dire qui suivent la règle (*une couturière, une consœur, une investisseuse boursière, une amatrice, une lieutenant-gouverneure*);

2^o un nom épïcène (qui a la même forme au genre masculin et au genre féminin) et un déterminant au féminin et, le cas échéant, d'autres éléments au féminin formant l'appellation (*une médecin, une percussionniste, une première ministre, une chef cuisinière*).

Note.—La formation du féminin par l'ajout du mot *femme* au nom masculin (par exemple, *une femme médecin*) n'est pas conseillée : il n'y a pas de symétrie entre la variante féminine et la variante masculine (qui n'est pas *homme médecin*). Il est toutefois possible, pour les appellations qui comportent déjà le mot *homme*, de remplacer ce dernier par *femme* (*homme d'affaires, femme d'affaires*).

Rédaction épïcène

D'utiliser la rédaction épïcène, notamment dans les textes de nature administrative tels que les offres d'emploi, les rapports annuels, les plans stratégiques, les déclarations de services, etc. Ce mode de rédaction peut être mis en application grâce aux procédés suivants qu'offre la langue :

1^o l'utilisation d'un doublet, c'est-à-dire l'ensemble que constituent une forme au masculin et une forme au féminin coordonnées, en toutes lettres (*l'ouvrière ou l'ouvrier, ils et elles*);

2^o le recours à une formulation neutre, si le contexte le permet :

—par l'utilisation de noms collectifs (*les lecteurs* devient *le lectorat*), de noms de fonction ou d'unité administrative (*le réviseur ou la réviseuse* devient *la révision* ou *le Service de révision*) ou de noms épïcènes pluriels (*le ou la journaliste* devient *les journalistes*);

—par l'emploi d'adjectifs, de pronoms ou de déterminants épïcènes (*juge spécialisé ou spécialisée en...* devient *juge spécialiste en...* ; *juge à laquelle ou auquel* devient *juge à qui* ; *chacun ou chacune des juges* devient *chaque juge*);

—par l'utilisation d'une tournure impersonnelle (*Êtes-vous citoyen canadien ?* devient *Êtes-vous de citoyenneté canadienne ?*);

—par le recours, notamment dans les descriptions de tâches, à l'infinitif (*il gère...* devient *Gérer...*), au participe présent (*Gérant...*) ou aux phrases nominales (*Gestion de...*);

3^o l'emploi du masculin générique, en alternance avec l'utilisation de doublets et de la formulation neutre, si la présence du masculin et du féminin est suffisamment soulignée dans le texte.

Note.—Le recours à une note explicative du type « Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé comme générique et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes. » n'est pas conseillé. En effet, ce type de note ne permet pas d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes dans le texte.

Cet avis remplace l'avis de recommandation portant sur la féminisation des appellations de personnes et la rédaction épïcène publié le 9 mai 2015.

BIBLIOGRAPHIE

« Avis de recommandations de l'Office québécois de la langue française Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène », *Gazette officielle du Québec*. 150^e année, no 27, Partie 1, 7 juillet 2018, page 417.

<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/avis-gqf-feminisation-20180707.pdf> [page consultée le 4 septembre 2018]

Féminin, masculin : quand le langage est politique. La règle du jeu. « Littérature, philosophie, politique et arts », 3 novembre 2016. <https://lareqledujeu.org/2016/11/03/29967/feminin-masculin-le-langage-est-politique/> [page consultée le 10 septembre 2018]

Guide de rédaction épïcène de Condition féminine Canada, 2012

<http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397753559080/1397755030181>

Guide de rédaction épïcène de la Ville de Sherbrooke, 2008 :

https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/guide_redacepicene.pdf

O'BRIEN, Marc-Étienne et Mélanie SAMSON. « La rédaction des lois en langage neutre ». Article rédigé à la suite d'un atelier de travail sur la question de la rédaction législative en langage neutre tenu le 1er mars 2018 par la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon (15 mars 2018) <https://www.redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/la-redaction-des-lois-en-langage-neutre> [page consultée le 10 septembre 2018]

Politique de rédaction épïcène de la Ville de Sherbrooke, 2017 :

<https://www.usherbrooke.ca/langue/le-francais-en-outils/capsules-linguistiques/politique-linguistique/redaction-epicene/>

Prix égalité du Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, accordé à la Ville de Lévy pour son guide de rédaction épïcène, *Lévy s'écrit aux deux genres, 2009 :*

<http://scf.gouv.qc.ca/index.php?id=275#c714>

VACHON-L'HEUREUX, Pierrette et Louise GUÉNETTE, *Avoir bon genre à l'écrit*. Guide de rédaction épïcène. Office québécois de la langue française. Montréal, Les Publications du Québec, 2006, 209 pages.

<https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/cspq/fr/Catalogue/Langue/978-2-551-19782-8/p/978-2-551-19782-8>